

# L'imposition des revenus d'opérations des entreprises françaises dans les six pays du CCG (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) (Document en

Français)

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/24280513-cacf-457e-b744-07de6e7fbd51>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/24280513-cacf-457e-b744-07de6e7fbd51> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Majed \(Majed\), Leila](#)

Date de soutenance : 18-12-2012

Directeur(s) de thèse : [Gest Guy](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Impôts sur le revenu-Entreprises, Conseil de coopération du Golfe, Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Dispositions fiscales générales anti-abus, Conventions fiscales contre la double imposition

**Mots-clés** :

- Sociétés françaises - Impôts -- Droit - Pays du golfe Persique
- Impôt sur le revenu -- Revenus étrangers - Pays du golfe Persique
- Double imposition -- Traités


**Résumé** : Les six pays qui forment le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) disposent encore collectivement de vastes réserves de pétrole et de gaz. Mais pour combien de temps ? Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar n'ont pendant longtemps imposé que les sociétés pétrolières étrangères. Conscients de la limite de la manne pétrolière, ils cherchent depuis plusieurs années à diversifier leur assise économique en attirant toujours plus d'investissements directs étrangers, autres que pétroliers. Un droit fiscal commun, applicable aux activités commerciales et industrielles des entreprises étrangères, a ainsi vu le jour en Arabie Saoudite, au Koweït, en Oman et au Qatar. Ce régime fiscal se distingue à la fois par de faibles taux d'imposition et par le renforcement permanent des moyens de recouvrement et de contrôle des opérations internationales des entreprises étrangères. Les entreprises françaises qui opèrent dans cette région bénéficient toujours, en application des conventions contre la double imposition, d'une suppression des retenues à la source sur leurs revenus issus des pays du CCG. C'est un avantage fiscal considérable par rapport à leurs homologues domiciliées dans d'autres pays occidentaux. Mais aujourd'hui, les sociétés françaises doivent faire face à une politique fiscale plus « agressive ». Elles sont confrontées à des systèmes fiscaux attractifs mais évolutifs, très diversifiés et de plus en plus coercitifs.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :   
Identifiant : 2012PA020108  
Type de ressource : Thèse

---